



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 MAI 2024

- La séance est ouverte à 18 h 15, sous la présidence de **M. Pierre MATHONIER**, Président du Syndicat Mixte du SCOT BACC.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Présences/Absences/Procurations
- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 mai 2024
- Délibérations :

2024/13	Engagement de la deuxième phase du COT (Contrat d'Objectif Territorial) avec l'ADEME : Clé de répartition et plan d'actions
2024/14	Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie au sein de la commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

- Liste des décisions prises par délégation depuis le dernier Comité Syndical du 13 février 2024
- Questions diverses - Points d'informations

- **M. Pierre MATHONIER** procède à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	Absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	Présent
Madame	BENITO	Patricia	Absente
Madame	BRU	Dominique	Présente
Monsieur	CANCHES	Michel	Présent
Monsieur	COSNIER	Michel	Présent
Monsieur	DANEMANS	François	Présent
Monsieur	ESTEVEES	Louis	Présent
Monsieur	FALIERES	Alain	Présent
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	Présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	Présent
Madame	GARDES	Nathalie	Représentée par J.M. Faubladié
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	Présent
Madame	GINEZ	Bernadette	Présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	Absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	Présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	Présent

Monsieur	MATHONIER	Pierre	Présent
Monsieur	MAURS	Philippe	Présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	Absente
Monsieur	MONTIN	Christian	Absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	Absente
Monsieur	POULHES	Christian	Présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	Présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	Absent
Monsieur	RODIER	Jean-François	Absent
Monsieur	ROUET	Clément	Absent
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	Présent

- La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés, le quorum est ainsi atteint.
- **Jean-Michel FAUBLADIER** est désigné secrétaire de séance.
- Le compte-rendu du Comité Syndical du 23 mars 2024 est approuvé sans observation.
- **M. Pierre MATHONIER**, président de séance, introduit l'ordre du jour, et donne la parole à M. POULHES la présentation du COT (contrat d'objectif territorial). Il remercie les membres de la commission développement durable et de la commission administration générale qui ont travaillé ce dossier en amont.

2024/13 – DEUXIEME PHASE DU COT signé avec l'ADEME : Clé de répartition et plan d'action

- **M. Christian POULHES** aborde ce dossier sous l'angle des enjeux. Il précise qu'au-delà de l'enjeu financier cette délibération vise à vivre dans un territoire le plus éco-responsable possible : air eau, alimentation, circuits courts, mobilités, production énergétique.

Il rappelle que le SMSCOT BACC porte non seulement le SCoT, mais aussi le PCAET et le dispositif TEPOS « Territoire à Energie Positive ». La première phase du COT a permis de souligner la cohérence de ces actions et la nécessité de désormais s'orienter sur le thème de l'économie circulaire et d'entrer dans la seconde phase du COT.

- Il passe la parole à Myriam FERRY et Aline CHERPEAU pour une présentation détaillée (cf le diaporama annexé)
- **Myriam FERRY** présente l'état des lieux réalisé en phase 1 par des conseillers de l'ADEME, mettant en évidence la marge d'action des 3 EPCI sur les thématiques Climat-Air-Energie et Economie Circulaire. Elle précise qu'un Audit de ces Etat des Lieux financé par l'ADEME validera les objectifs de progressions proposés.

A la suite, elle présente les enjeux de la phase 2 du COT qui est destinée à la mise en œuvre un plan d'action détaillé plus loin.

Le soutien financier apporté par l'ADEME dans le cadre de cette seconde phase est de 175 000 € sous réserve d'atteindre les objectifs de progression qui seront

confirmés par les auditeurs (environ 10% sur les sujets CAE et 13% sur l'ECi)

Elle rappelle la responsabilité partagée des EPCI pour l'atteinte de ces objectifs (1/3 CABA, 1/3 CCCC, 1/3 C&GI) et donc sur le montant du soutien de l'ADEME qui en découle.

Comme validé en commission, il est proposé aux élus que l'ensemble de l'enveloppe soit fléché à l'attention de l'ingénierie du Syndicat Mixte. Ainsi, si les territoires mènent des actions ambitieuses en termes de transition écologique, et que les objectifs sont atteints, les financements obtenus permettront de financer des projets portés collectivement et/ou des faire des économies sur la participation des EPCI au budget du Syndicat Mixte.

- Myriam FERRY passe la parole à Aline CHERPEAU pour la présentation du plan d'action.
- **Aline CHERPEAU**, après avoir donné lecture des actions prioritaires prévues dans le cadre du COT, explique que ce plan est prévisionnel et évolutif, que des actions peuvent être supprimées ou ajoutées. Ce qui importe à l'ADEME ce sont les progrès dans les divers champs de compétence plus que les actions elles-mêmes. Ce plan d'action vaut pour une réalisation à fin 2026.

La seule nouveauté est la réalisation d'un PDLPMA (obligatoire par chaque EPCI) et qui devrait être mis en place avant l'échéance.

Un travail sur l'adaptation au changement climatique semble plus que pertinent à la vue de l'impact des événements climatiques.

- **M. le PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si des questions restent en suspens.
- **M. TEYSSEYDOU** explique que les pourcentages de progression sur le sujet des déchets, mais aussi celui des énergies renouvelables sera facile car de nombreux projets sont en cours ou à venir. A l'échelle de chaque collectivité des potentialités peuvent être saisies

Il rajoute qu'il faut se mobiliser sur les actions recensées. A défaut la cotisation des ECPI au SCoT devra se substituer aux financements du COT.

- **M. MAURS** s'interroge sur la pertinence de l'objectif « mieux maîtriser le foncier agricole » puisque dans le cadre de l'application du ZAN, le foncier agricole est préservé.
- **Aline CHERPEAU** précise que c'est un sujet choisi par Cère et Goul en lien avec le plan paysage et les actions PVD. Bien sûr ce sujet est de fait intégré dans les documents d'urbanisme. Le sujet des aménagements fonciers est également lié.
- **M. TEYSSEYDOU** est d'accord avec M. MAURS sur le fait que le foncier agricole n'est pas en danger compte tenu du ZAN.
- **Myriam FERRY** rajoute que la maîtrise du foncier agricole peut aussi être interrogé au regard des installations EnR (notamment PV au sol). Mais ce sujet sera sans doute

creusé plus en détail dans le cadre des travaux menés à l'échelle départementale sur l'agrivoltaïsme.

- **M. LENTIER** s'interroge sur le suivi des actions mises en œuvre, la création d'un tableau de bord et la prise en compte non seulement des projets EPCI, mais aussi ceux des communes qui peuvent aussi être pourvoyeuses de projets ambitieux. Ce sont peut-être les projets communaux qui permettront d'atteindre les objectifs.
- **Le Président** répond en expliquant que les actions déjà réalisées et celles envisageables au niveau EPCI ou commune ont été recensées par les conseillers de l'ADEME. Selon lui, les objectifs semblent très sincèrement atteignables. Il précise qu'un bilan d'avancement sera réalisé chaque année. A ce moment-là, il faudra faire remonter les projets via les EPCI.
- **M. POUILHES** exprime son intérêt sur l'action aménagement urbain des Centre Bourgs et que les projets de la CABA et entre autres des communes PVD, Village d'avenir, etc sont particulièrement convergents avec cet objectif du COT. Il sera judicieux de capitaliser sur ce qui a été fait.
- **M. le Président** s'interroge sur la prise en compte, sur le sujet économie circulaire, de projets qui pourraient être portés par des associations.
- **Myriam FERRY** précise que le COT présente un volet territorial. C'est à ce titre qu'il faudra mettre en évidence ce type d'actions soutenues par les collectivités. De même des actions groupées (exemple PREB), appuyées par une ingénierie mise à disposition par les EPCI et le SM contribuent à la dynamique des projets. C'est également le cas pour le CCR (contrat chaleur renouvelable)
- **Mme LANTUEJOUL** demande comment sont centralisés les projets au sein de l'EPCI afin d'être pris en compte.
- **Dominique BRU** suggère que ces revues de projet soient abordées en conférence des maires.
- **M.FERRY** explique qu'un rapport d'avancement annuel est produit et qu'à cette occasion, les communes pourront aussi faire remonter leurs actions. A noter que les conseillers ADEME ont aussi été piocher des informations sur les sites internet et bulletins communaux, communautaires.
- **Mme DANEMANS** note qu'il serait opportun que les atlas de la biodiversité (Puycapel, St Simon, Ladinhac) soient pris en compte.
- **Myriam FERRY** précise que les actions déjà réalisées début 2023 sont déjà comptabilisées dans l'Etat des lieux de départ. De fait certaines actions en cours, ont permis de cranter un certain nombre de point qui sera complété quand ces actions seront terminées.

L'objectif n'est pas de passer du temps à compter le nombre de point rapporté par telle ou telle action. Il s'agit en priorité d'agir !

- **Mme LANTUEJOUL** demande ce qui compose l'économie circulaire.

- **Aline CHERPEAU** décline les sujets liés à l'économie que l'on retrouve dans le tableau.
- **Myriam FERRY** évoque les réunions d'informations prévues aux élus de l'ensemble du territoire cantalien sur l'économie circulaire dans le cadre de l'étude déchet accompagnée par le CIT (Bureau d'étude Solagro)
- **M. TEYSSEDOU** redit l'intérêt du CCR qui non seulement apporte des financements sur le territoire (potentiellement 5 M€), mais les projets pourront également être valorisés dans le cadre du COT
- **M. LE PRESIDENT** appuie ce point et demande aux membres du Comité Syndical si ce sujet soulève d'autres questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2024/14 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

- **M. le PRESIDENT** présente la nécessité pour le SM du SCOT de désigner 3 représentants et suppléants pour la CDAC. Ceux-ci ne doivent pas faire partie de l'EPCI sur lequel la CDAC est organisée de manière à ce que les élus n'aient pas à se prononcer sur un projet concernant leur territoire.

M. le Président donne lecture des titulaires et suppléants proposés, à savoir :

Localisation des dossiers	Titulaires	Suppléants
CA Bassin d'Aurillac	M. Alain FALIERES	M. Michel CANCHES
CC Cère et Goul en Carladès	M. Michel CANCHES	M. Christian POULHES
CC Châtaigneraie Cantalienne	M. Christian POULHES	M. Alain FALIERES

- **M. LE PRESIDENT** demande aux membres du Comité Syndical si il y a des oppositions à cette proposition. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises par l'assemblée.

Après vote public de l'assemblée, la délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Myriam FERRY** fait un point sur l'avancement du PCAET. Contrairement à ce qui était imaginé au départ, l'approbation prévue au printemps devra être repoussée. Les avis des PPA rendus en mars 2023 n'ont pas été intégrés dans le document. Ce travail doit donc être réalisé avant la consultation du public et l'approbation. Compte tenu de la masse de travaille que cela représente (document

de plus de 400 pages à modifier et à se réappropriier, le sujet sera revu avec la commission DD et présenté à l'assemblée avant la fin de l'année.

- **Aline CHERPEAU** fait un point sur le CCR : Sur les 29 dossiers fléchés au démarrage, 23 ont été déposés, dont 17 sont engagés (2 000 MWh de production)

Pour mémoire, l'atteinte des objectifs du CCR n'est pas liée à la consommation de l'enveloppe, mais à :

- la quantité de chaleur renouvelable produite (objectif de 60% de 7 205MWh),
- le nombre d'opération hors études (objectif : 29)
- le nombre d'installations hors bois-énergie (objectif : 6)
- le nombre de dossier accompagnés également sur la thématique économie d'énergie (objectif 30)

Ces objectifs semblent atteignables. L'objectif est de pouvoir avoir des projets passés en comité d'engagement avant avril 2025.

- **Aline CHERPEAU** fait un point sur les programmes de rénovation du tertiaire public, qui peuvent bénéficier des dispositifs ACTEE de la FNCCR coordonnés par le SM.

Plus de 200 bâtiments ont été recensés dans le cadre des PREB de chaque EPCI. Une soixantaine sont classés prioritaires.

Les programmes peuvent maintenant être déposés au fil de l'eau. Ils permettent des financements d'études (AMO et maîtrise d'œuvre) et des postes d'économiseur de flux.

- La date du prochain comité syndical n'est pas fixée (fin d'année).

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions, M. le Président remercie les délégués et lève la séance à 19h35.

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Michel FAUBLADIER



un avenir ensemble



**Syndicat Mixte du SCoT
du Bassin d'Aurillac,
du Carladès et de
la Châtaigneraie**

**Comité Syndical
du
30 mai 2024**



ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance - Présence / Absence / Procurations
- Validation du CR du Comité Syndical du 26 mars 2024
- Délibérations :

2024/13	Engagement dans la deuxième phase du contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME : clé de répartition et plan d'actions
2024/14	Désignation d'un représentant du syndicat mixte au sein de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC)

- Questions diverses – Points d'informations
- Prochain conseil syndical : automne 2024



Délibérations

2024/13	Engagement dans la deuxième phase du contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME : clé de répartition et plan d'actions
2024/14	Désignation d'un représentant du syndicat mixte au sein de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC)



RAPPELS

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)



- **Dispositif de financement de l'ADEME à l'attention des collectivités pour renforcer :**
 - Ingénierie
 - Communication
 - Études et AMO

} **Capacité d'action sur la transition écologique**
- **2 axes : Climat Air Energie et Economie circulaire**
- **Une contractualisation en 2 phases sur 4 ans (5ans)**
- **Un financement de 350k€ conditionné à l'atteinte d'objectifs**

10/2021: délibération et candidature auprès de l'ADEME
12/2021 : convention financière signée pour une aide potentielle de 350 k€
01/2024 : actualisation et consolidation de la convention
12/2026 : fin de la contractualisation



Les différentes étapes du COT

01/12/2021



01/12/2026

PHASE 1 – JUSQU'À 18 MOIS Je m'engage, je fédère, je fixe un cap



LA COLLECTIVITÉ RENFORCE SON DIAGNOSTIC TERRITORIAL,

Au regard d'un premier audit de sa politique avec les **2 référentiels CAE et Economie Circulaire.**



MET EN PLACE/MOBILISE UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE,

En développant ou renforçant une gouvernance interne et externe pour définir les premières actions



ÉLABORE SON PLAN D'ACTION.

En tenant compte des **objectifs propres à son territoire et des actions déjà engagées.**

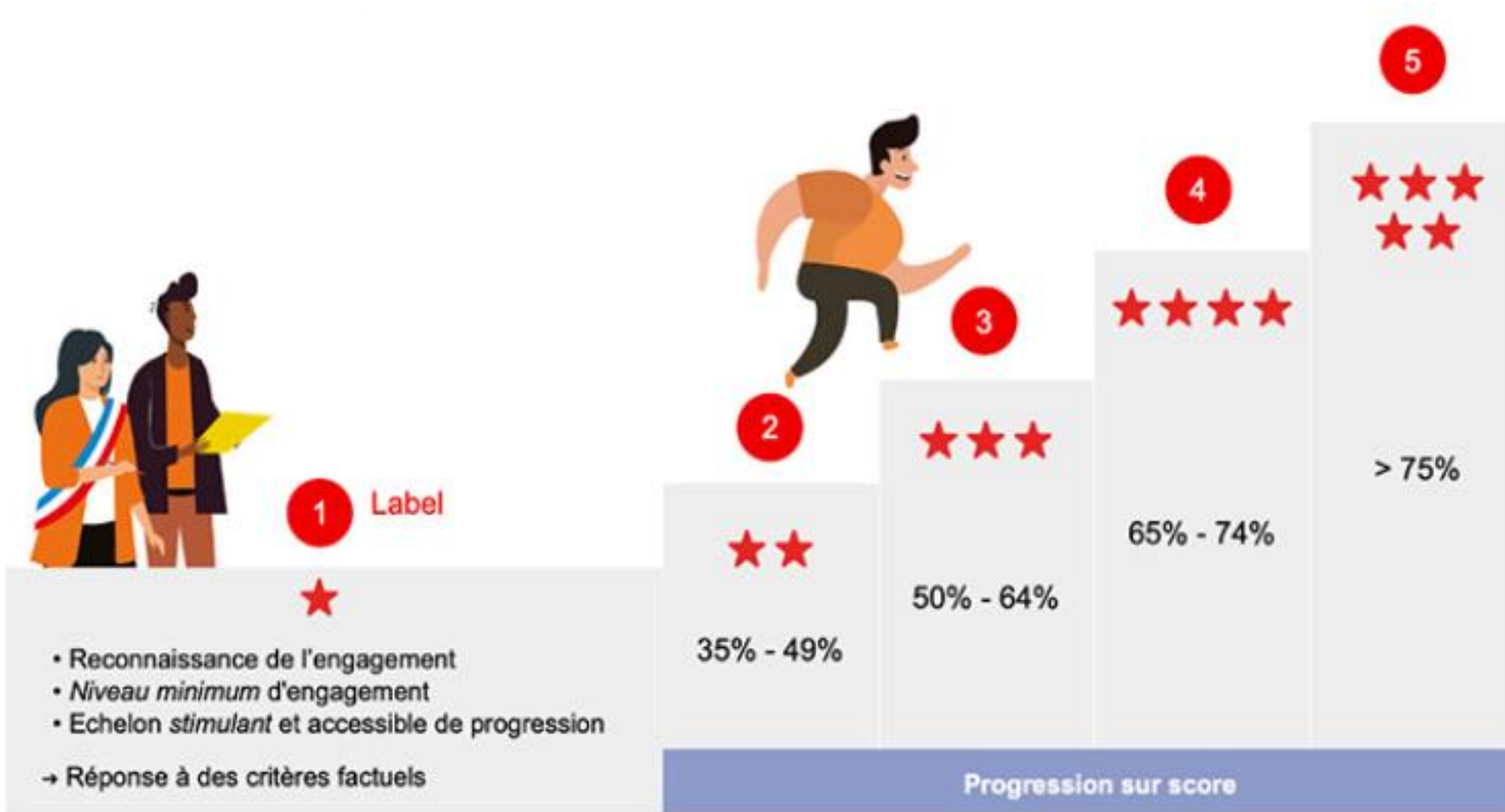
PHASE 2 – JUSQU'EN FIN DE 4^{ème} ANNEE Je mets en œuvre



LA COLLECTIVITE MET EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION...

Mise à jour des bases de données. Points d'avancement.

Une volonté de progression



Comment est mesurée la progression ?



Progression des scores au regard du référentiel Climat Air Energie (CAE)

- 1.1. Stratégie globale climat-air-énergie
- 1.2. Planification sectorielle
- 1.3. Urbanisme

Domaine 1
Planification territoriale

- 2.1. Suivi et stratégie patrimoniale
- 2.2. Valeurs cibles énergétiques et climatiques
- 2.3. Eclairage public, économie d'eau dans les bâtiments et gestion de la voirie

Domaine 2
Patrimoine

- 3.1. Organisation de la distribution d'énergie et services associés
- 3.2. Production énergétique locale
- 3.3. Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire

Domaine 3
Approvisionnement eau, énergie, assainissement

- 4.1. Promotion et suivi de la mobilité durable
- 4.2. Rationalisation des déplacements motorisés
- 4.3. Mobilité alternative

Domaine 4
Mobilité

- 5.1. Gouvernance
- 5.2. Finances et commande publique

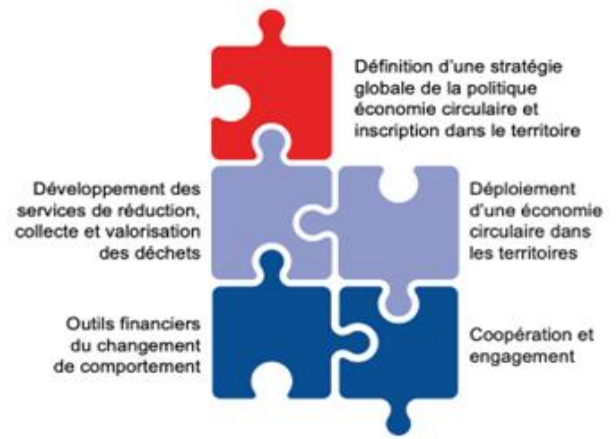
Domaine 5
Organisation interne

- 6.1. Stratégie de coopération et de communication
- 6.2. Bâtiments résidentiels et tertiaires
- 6.3. Activités économiques
- 6.4. Agriculture, forêt
- 6.5. Société civile

Domaine 6
Coopération, communication



Progression des scores au regard du référentiel Economie Circulaire (EC)



Atteintes d'objectifs spécifiques régionaux et / ou locaux

- Atteinte de 1/10 de l'objectif de progression des référentiels CAE et EC
- Outils de suivi des trajectoires
- Outils de planification : PCAET, PLP DMA
- Participation active aux réseaux dép. / rég. / nat.
- Programme d'adaptation au changement climatique du territoire : diagnostic de vulnérabilité, 2 actions phares



Potentiel total de chaque EPCI

CABA :
449 pts

CCGC :
395 pts

CCCC :
357,3 pts



Eco Circ.

CCCC :
9,1 % réalisé
3,6 % programmé

CABA :
7,9 % réalisé
12,2 % programmé

CCC&GC :
7,6 % réalisé
4 % programmé

CAE

CCCC :
23,1 % réalisé
6,6 % programmé

CABA :
26,8 % réalisé
9,9 % programmé

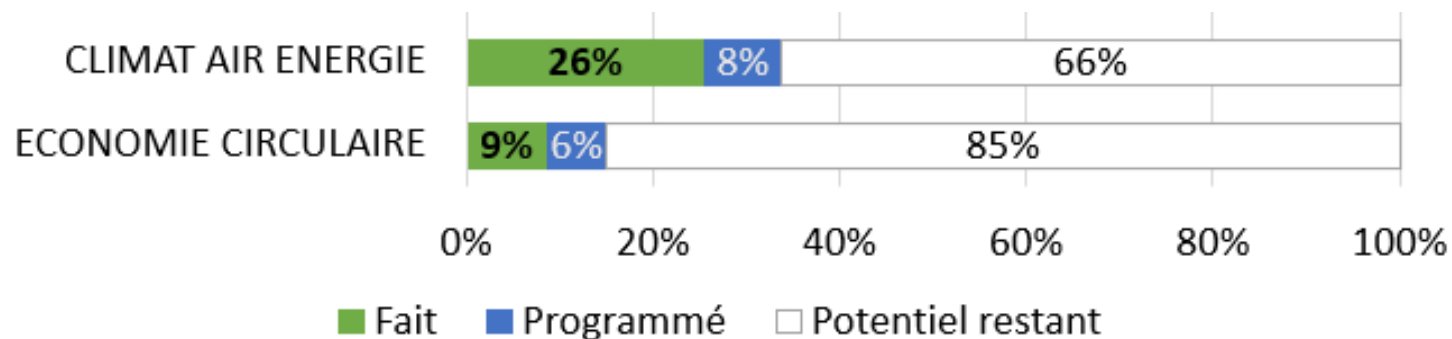
CCC&GC :
25,5 % réalisé
7,9 % programmé

Données provisoires (en att. V audit)

Comment est mesurée la progression ?

Territoires du Bassin d'Aurillac, du Carladès, de la Chataigneraie

Etat des lieux 2023 - Avancement sur les sujets Climat-Air-Energie et Economie Circulaire



Données provisoires (en att. v. audit)

Comment est fixé notre objectif ?

Objectif de progression = (100 – score audit) / 7

pour chaque EPCI et pour les 2 domaines

$$\left(\text{■} + \text{□} \right) / 7$$

+ 10 pt sur CAE et + 13pt sur EC



Comment est calculée la subvention d'animation ?

Phase 1 – 75 000 € fermes pour le SM SCoT

Phase 2 – 275 000 € sous réserve d'atteinte des objectifs

		Fait	Potentiel	Objectif de progression	Objectif fin 2026
CAE	CABA	27%	73%	10	37%
	C&G	26%	74%	10	36%
	CCCC	23%	77%	10	33%
EC	CABA	8%	92%	13	21%
	C&G	9%	91%	13	22%
	CCCC	9%	91%	13	22%

137 500 € sous réserve d'atteinte des objectifs
 +
137 500 € sous réserve d'atteinte des objectifs



Chaque EPCI est "responsable" à part égal (33%) de la progression du territoire (et donc de la subvention)

- Répartis comme suit :**
- Avance 50 000 € en 2025
 - Avance 50 000 € en 2026
 - Solde au % de l'atteinte des objectifs

Comment est calculée la subvention d'animation en phase 2 ?

Phase 2 – Volet CAE – 137 500 € sous réserve d'atteinte des objectifs

Un exemple

CAE	Part variable initiale	Fait	Objectif de progression	Objectif en %	Hypothèse		Atteinte de l'objectif	Part variable applicable	
					Réalisé fin 2026	Progression			
EPCI 1	33%	27%	10	37%	28%	1	10%	3%	
EPCI 2	33%	26%	10	36%	37%	11	100%	33%	
EPCI 3	33%	23%	10	33%	30%	7	70%	23%	
								59%	
								Subvention	81 675 €
								sur les 137 500 € possibles	

Chaque EPCI est "responsable" à part égal (33%) de la progression du territoire (et donc de la subvention)

Il n'y a pas de compensation



Quelle clé de répartition des 275k€ ?



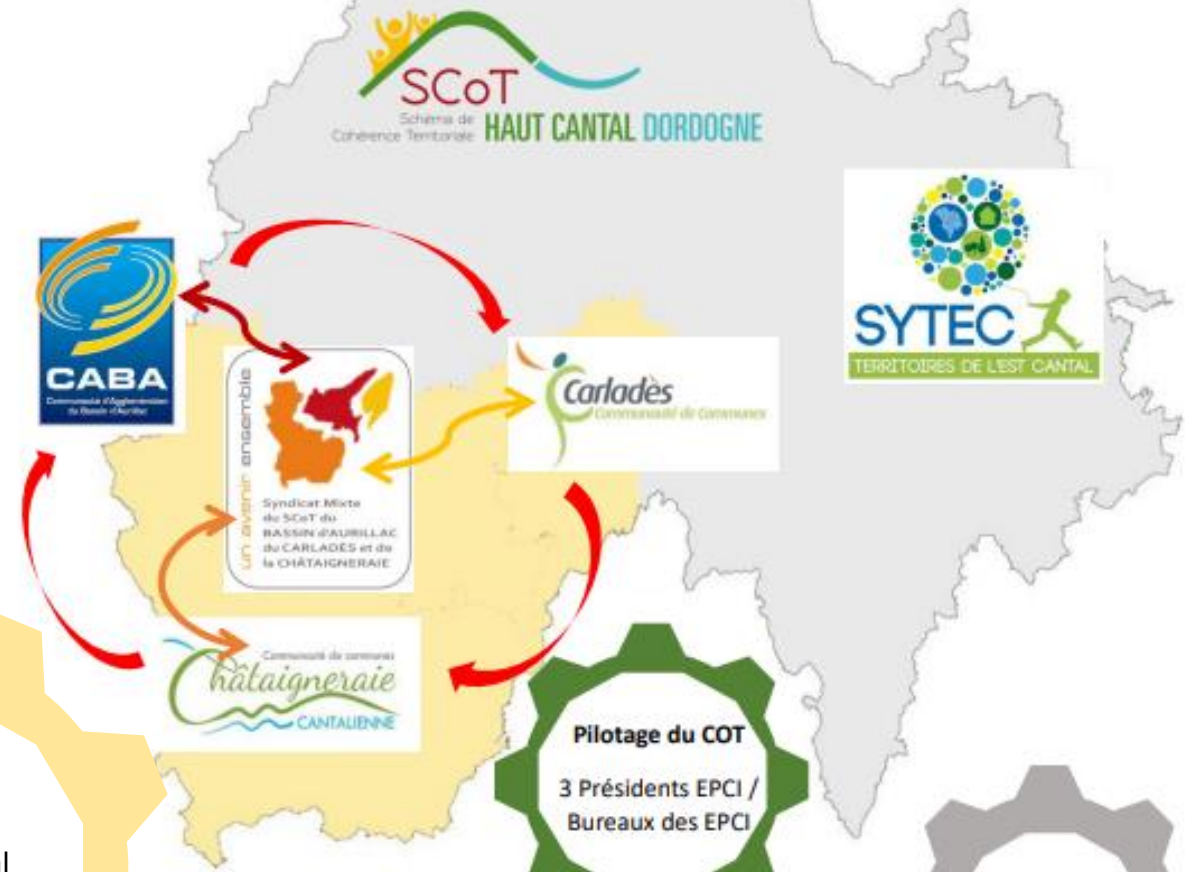
**50 k€ en 2025 + 50k€ en 2026 + solde (maxi 175k€) en 2027
(sous réserve d'atteinte des objectifs)**

**Proposition de la commission DD du
21/05 et des 3 présidents d'EPCI :**



**--> L'ensemble de la subvention (potentielle) pour financer
l'ingénierie d'accompagnement par le SM SCoT BACC**

Quelle gouvernance / fonctionnement pour le COT (et le PCAET) ?



Partenaires : Etat, ADEME, Banque des Territoires, Région, Département, AMF, AMR, EPCI voisins, Communes, Syndicats, Consulaires, Acteurs Sociaux Economiques, Associations, Citoyens pilotes, etc

Un plan d'actions (prioritaires) évolutif

Plan d'actions simplifié - mai 2024

N° de ligne	Territoire concerné				Action	Référentiel		
	BACC	CABA	CCCC	CCCG		Intitulé d'action	Climat Air Energie	Economie Circulaire
1	SM				Approuver le PCAET	x		x
2	SM	CABA	CCCC	CCCG	Instaurer la gouvernance du PCAET : responsable, équipe projet, comité de pilotage, réseaux	x		x
3	SM				Suivre le PCAET : tableau de bord permanent des actions, 2 bilans / an sur les actions	x		x
4	SM	CABA	CCCC	CCCG	Communiquer : établir un plan de communication, développer des outils	x		x
5	SM				Construire des documents pédagogiques sur le PCAET	x		x
6	SM	CABA	CCCC	CCCG	Sensibiliser et former les agents des collectivités sur le PCAET et la sobriété	x	x	x
7	SM	CABA	CCCC	CCCG	Proposer aux élus des visites de sites avancés sur la sobriété et les ENR	x	x	x
8	SM	CABA	CCCC	CCCG	Sensibiliser le public jeune à la transition écologique et énergétique	x	x	x
9	SM	CABA	CCCC	CCCG	Inciter les familles à économiser l'eau et l'énergie (défi de familles à énergie positive)	x	x	x

Un plan d'actions (prioritaires) évolutif (p2)

N° de ligne	Territoire concerné				Action Intitulé d'action	Référentiel		
	BACC	CABA	CCCC	CCCG		Climat Air Energie	Economie Circulaire	Objectifs locaux ADEME
10	SM	CABA	CCCC		Définir un modèle économique pour financer la transition énergétique	x		
11	SM	CABA	CCCC	CCCG	Engager un programme d'adaptation au changement climatique	x	x	x
12	SM	CABA	CCCC	CCCG	Réaliser un PLP DMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés)	x	x	x
13	SM	CABA	CCCC	CCCG	Se structurer en Economie circulaire : établir un Plan Local d'action, ingénierie, équipe projet	x	x	x
14		CABA	CCCC	CCCG	Poursuivre l'accompagnement des particuliers dans la réduction et la valorisation des déchets	x	x	x
15	SM	CABA	CCCC	CCCG	Valoriser les biodéchets	x	x	x

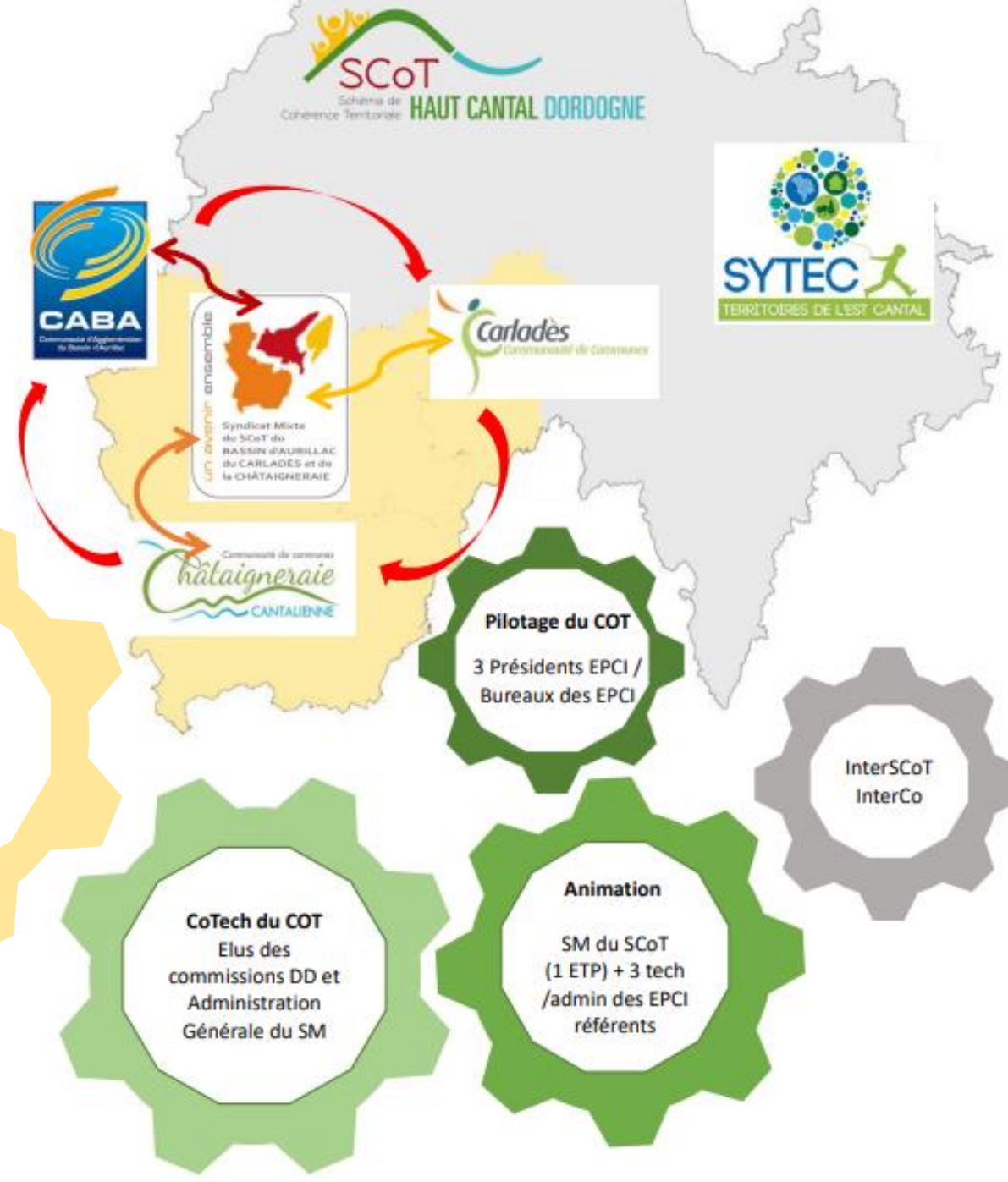
Un plan d'actions (prioritaires) évolutif (p3)

N° de ligne	Territoire concerné				Action Intitulé d'action	Référentiel		
	BACC	CABA	CCCC	CCCG		Climat Air Energie	Economie Circulaire	Objectifs locaux ADEME
16		CABA			Lancer une stratégie de plan alimentaire territorial (PAT)	x	x	x
17		CABA	CCCC		Améliorer le transport de marchandises et la logistique (circuits courts)	x	x	
18		CABA	CCCC	CCCG	Autour du vélo	x		
19		CABA		CCCG	Lancer des solutions d'évitement de l'autosolisme, développer l'offre multimodale	x	x	
20		CABA	CCCC	CCCG	Réaliser les plans de mobilité (PMS)	x	x	x
21		CABA	CCCC	CCCG	Poursuivre le développement des bornes de recharge électrique	x		
22		CABA	CCCC	CCCG	Continuer d'équiper les collectivités en véhicules électriques	x		
23		CABA	CCCC	CCCG	Equiper les bâtiments publics en ENR électrique	x	x	
24	SM	CABA	CCCC	CCCG	Poursuivre le développement de la chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur	x	x	
25	SM	CABA	CCCC	CCCG	Mettre en place des outils juridiques, techn., financiers pour développer les éner. renouvelables	x	x	

Un plan d'actions (prioritaires) évolutif (p4)

N° de ligne	Territoire concerné				Action Intitulé d'action	Référentiel		
	BACC	CABA	CCCC	CCCG		Climat Air Energie	Economie Circulaire	Objectifs locaux ADEME
26	SM	CABA	CCCC	CCCG	Poursuivre les plans bâtiments (PREB) et se doter des moyens financiers de rénovation	x	x	x
27		CABA	CCCC	CCCG	Suivre les bâtiments des EPCI et des communes, mettre en place des outils (énergies, eau)	x	x	x
28		CABA	CCCC	CCCG	Accompagner et conseiller les habitants /petites entreprises, sur la rénovation et les ENR	x	x	x
29	SM	CABA	CCCC	CCCG	Encourager la rénovation énergétique auprès des acteurs du territoire	x	x	x
30		CABA	CCCC	CCCG	Aménagement urbain des centres bourgs (habitat de qualité, mobilité "apaisée", commerces)	x	x	
31		CABA	CCCC	CCCG	Elaborer un schéma directeur eau potable & assainissement.	x	x	x
32		CABA		CCCG	Optimiser la gestion des eaux pluviales	x	x	
33				CCCG	Mieux maîtriser le foncier agricole	x	x	
34		CABA	CCCC	CCCG	Préserver les ressources en eau et les sols	x		
35	SM	CABA	CCCC	CCCG	Protéger et valoriser les zones humides	x		

Quelle gouvernance / fonctionnement pour le COT (et le PCAET) ?



Partenaires : Etat, ADEME, Banque des Territoires, Région, Département, AMF, AMR, EPCI voisins, Communes, Syndicats, Consulaires, Acteurs Sociaux Economiques, Associations, Citoyens pilotes, etc

Délibération

2024/13

Engagement dans la deuxième phase du contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME : clé de répartition et plan d'actions

Dispositif :

Il est proposé au Comité Syndical :

Vu la délibération n° 2020/9 du 20 août 2020 relative à l'administration et au fonctionnement du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n° 2021/14 du 30 octobre 2021 actant l'engagement du Syndicat Mixte du SCoT BACC dans un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME ;

Vu la convention de financement signée le 3 décembre 2021 ;

Vu la décision du Président du 30 janvier 2024 relative à la signature de l'avenant COT avec l'ADEME ;

Vu la convention financière du 26 janvier 2024 et ses annexes ;

Considérant les états de lieux établis par les conseillers de l'ADEME et les objectifs de progression proposés qui en découlent ;

Considérant la nécessité de définir une clé de répartition de l'aide potentielle liée à la phase 2 du COT ;

Considérant le schéma de gouvernance et la première trame du plan d'actions, tels qu'annexés à la présente ;

.../...

Délibération

2024/13

Engagement dans la deuxième phase du contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME : clé de répartition et plan d'actions

Dispositif (suite) :

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider la poursuite de l'engagement du Syndicat Mixte du SCoT BACC dans la démarche COT proposée par l'ADEME, cela à l'échelle de l'ensemble du territoire et en accord avec les trois communautés membres ;
- de valider les objectifs de progression fixés suite aux audits ;
- de valider la gouvernance proposée ;
- de valider la clé de répartition qui désigne le Syndicat Mixte du SCoT BACC comme seul destinataire des financements prévus dans le cadre de la phase 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents liés à l'exécution de la présente délibération étant précisé que les engagements financiers qui découleraient de la mise en œuvre de ce programme devront recevoir l'autorisation du Comité Syndical ou du Bureau Syndical conformément aux délégations visées ci-dessus ;
- de noter que chaque EPCI délibèrera lors de son prochain Conseil Communautaire et/ou Bureau Communautaire sur ses propres objectifs de progression, l'organisation de la gouvernance, le plan d'actions et la clé de répartition de la subvention.

Délibération

2024/14

Désignation d'un représentant du syndicat mixte au sein de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC)

Rapport de synthèse :

Depuis 2020, aucune Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) n'avait été réunie et le Syndicat Mixte du SCoT BACC n'avait pas eu à désigner son (ses) représentant(s) au sein de cette instance.

Une CDAC a été convoquée pour le 14 juin prochain. Dès lors, le Comité Syndical doit délibérer pour choisir son (ses) représentant(s).

Suite à des échanges avec les services de la Préfecture, il est proposé de désigner les représentants du Syndicat Mixte au sein de la CDAC en fonction de la localisation des dossiers à l'ordre du jour de manière à ce que les élus n'aient pas à se prononcer sur un projet concernant leur territoire.

Aux termes de l'article L.2121-21 du CGCT, le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Il est donc proposé au Comité Syndical de procéder à un scrutin public pour cette désignation.

Délibération

2024/14

Désignation d'un représentant du syndicat mixte au sein de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC)

Dispositif :

Il est proposé au Comité Syndical :

- de désigner les élus suivants pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT BACC au sein de la CDAC :

Localisation des dossiers	Titulaires	Suppléants
CA Bassin d'Aurillac	M. Alain FALIERES	M. Michel CANCHES
CC Cère et Goul en Carladès	M. Michel CANCHES	M. Christian POULHES
CC Châtaigneraie Cantalienne	M. Christian POULHES	M. Alain FALIERES

- d'autoriser ses représentants à accepter toute fonction ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés dans ce cadre.



PLAN CLIMAT

Le Bassin d'Aurillac, le Carladès
et la Châtaigneraie s'engagent
pour la transition écologique

- **Plan Climat Air Energie Territorial : où en est-on ?**
 - Avis des PPA à intégrer
 - Consultation électronique du public
 - Approbation à l'automne



Point sur l'avancement du Contrat Chaleur Renouvelable

23 dossiers déposés à ce jour (+ 4 à 5 dossiers en cours) / sur 29 projetés

études, chaufferies bois, réseau de chaleur (communes / entreprises)

dont 17 projets engagés à ce jour

1 145 881 € d'aides validées et une production de plus de 2 000 mWh

→ env. 34% de l'objectif de production

3 Comités d'engagement avec l'ADEME

dont 6 dossiers payés à ce jour

pour 205 452 € d'investissement et 19 810 € pour une étude

3 communes (Ytrac, Roumégoux, Arnac) + 1 EPCI (C&G) + 2 entreprises (à Raulhac et Marmanhac)



Les programmes de rénovation du tertiaire public - ACTEE



Fort potentiel de bâtiments tertiaires à rénover : > 200 bât.

Engagement des EPCI dans des Plans Bâtiments (PREB), 60 bâtiments prioritairement à rénover

Plusieurs programmes conduits avec la FNCCR, coordonnés par le Syndicat Mixte du SCoT BACC pour la rénovation globale de bâtiments

Suivi administratif et animation



ACTEE1 CEDRE (2019-2021), porté par la CCCC avec 115 000 € d'aides et en parallèle le programme BAPAURA

ACTEE2 SEQUOIA2 (2021-2024) avec 203 814 € d'aides (qui se termine)

ACTEE+ CHENE2 – en cours - avec 181 056 € prévus sur 10 bâtiments

ACTEE+ CHENE3 – en cours - avec 91 015 € prévus sur 1 bâtiment et 1 ETP





un avenir ensemble



**Syndicat Mixte du SCoT
du Bassin d'Aurillac,
du Carladès et de
la Châtaigneraie**

**Prochain Comité Syndical
Sept/Octobre 2024**

